

## Lettre de rentrée du collège des IEN ET EG IO

Mesdames, Messieurs les enseignant(e)s de la voie professionnelle,

L'année scolaire 2019-2020 a été une année atypique et vous avez fait preuve d'un engagement qui a permis d'assurer une continuité du service public de l'éducation. Ainsi, vous avez contribué à la validation des diplômes des élèves de notre académie.

La promulgation de la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel est à l'origine de la Transformation de la Voie Professionnelle (TVP). Engagée l'année scolaire dernière, elle se traduit par la mise en place de dispositifs, de modalités et d'orientations pédagogiques consolidées ou nouvelles. La voie professionnelle est devenue une voie de formation initiale qui se choisit par des parcours de formation adaptés. Elle permet aux élèves d'acquérir des compétences aboutissant à des diplômes, à une poursuite d'études ou à une insertion professionnelle.

En cette rentrée 2020, la situation de la COVID19 est toujours préoccupante et contraignante. Un protocole sanitaire et un plan de continuité pédagogique devraient permettre, avec votre détermination, d'aider les élèves à poursuivre leur cycle de formation professionnelle au lycée, en entreprise et/ou à domicile.

Nous vous rappelons certains points incontournables de la TVP que vous devrez mettre en œuvre et que vous pourrez retrouver dans les textes règlementaires et les Vade-Mecum :

- **Les tests de positionnement nationaux en mathématiques et en français** : ils sont obligatoires pour tous les élèves entrant dans un cycle de formation CAP et Bac Pro et les résultats doivent être exploités par tous les enseignants.

- **Les familles de métiers** : certaines spécialités de Bac Pro sont organisées en famille de métiers. À la rentrée 2022 on en comptera 14. L'organisation en famille de métiers présente deux objectifs : améliorer le choix de la spécialité de bac pro et mieux structurer l'organisation des acquisitions des compétences sur les 3 ans.

- **La co-intervention** : il s'agit d'une modalité pédagogique qui met en symbiose les enseignements de spécialité, le français et les math-sciences. Elle favorise et renforce la complémentarité de l'enseignement général et de l'enseignement professionnel.

- **Le chef-d'œuvre** : il s'organise autour d'un projet pluridisciplinaire individuel ou collectif, matériel ou immatériel. Cette année, le chef-d'œuvre des élèves de CAP sera évalué pour la première fois.

- **Le parcours des élèves** : Le choix de l'alternance entre statut scolaire et statut d'apprenti est désormais offert aux élèves, tout comme la possibilité de valider un CAP en 1, 2 ou 3 ans. Ces différentes possibilités nécessitent l'exploitation d'outil de suivi partagé en équipe pédagogique.

- **Les autres composantes de la TVP** : (la consolidation des acquis et l'accompagnement personnalisé - les mobilités internationales et européennes, la classe de 3<sup>ème</sup> Prépa-Métiers, etc. - sont également concernées.

- Une attention particulière devra être portée au renforcement des **compétences du numérique** qui sont devenues incontournables. Elles vous ont permis d'assurer une continuité pédagogique durant le confinement et sont intégrées clairement dans l'ensemble des diplômes. Il convient donc de s'assurer

que ces compétences sont acquises lors des activités pédagogiques de toutes les disciplines. PIX permettra la formation et la certification de compétences numériques et concernera tous les enseignements.

Le contexte dans lequel s'est déroulée l'année scolaire 2019-2020 a eu un impact sur les apprentissages des élèves. Pour y remédier, un plan académique de mise à niveau renforcée (**MINIRE**) est organisé et prend la forme suivante :

- 2 heures hebdomadaires supplémentaires dans les emplois du temps de la rentrée jusqu'aux vacances de la Toussaint pour une remise à niveau des fondamentaux (maths, français, culture générale adaptée)
- des stages de deux jours sur les petites vacances dédiées à l'acquisition ou au renforcement des gestes professionnels, d'approches méthodologiques, de compétences transversales.
- Une utilisation maximale des dispositifs liés à la TVP (consolidation, Accompagnement personnalisé et Accompagnement aux Choix d'orientation ; co-intervention ; Chef d'œuvre et EOL).

Le collège des IEN de la voie professionnelle vous accompagnera et tâchera de répondre à l'ensemble de vos interrogations.

Nous vous souhaitons une bonne année scolaire 2020-2021.

**Liens utiles :**

**La TVP :**

<https://eduscol.education.fr/cid133260/transformer-le-lycee-professionnel.html>

**PIX :**

<https://pix.fr/>

[https://pix-site.cdn.prismic.io/pix-site/45323e0a-bdea-461f-8ed9-97b5d9ddf8c6\\_06092019+dp+-+certification+pix+-+competences+numeriques.pdf](https://pix-site.cdn.prismic.io/pix-site/45323e0a-bdea-461f-8ed9-97b5d9ddf8c6_06092019+dp+-+certification+pix+-+competences+numeriques.pdf)

**Plan MINIRE :**

[http://cache.media.education.gouv.fr/file/2019-2020/40/4/Circulaire\\_MINIRE\\_1298404.pdf](http://cache.media.education.gouv.fr/file/2019-2020/40/4/Circulaire_MINIRE_1298404.pdf)

**Protocole sanitaire et plan de continuité pédagogique :**

<https://eduscol.education.fr/cid152893/rentree-scolaire-2020-plan-de-continuite-pedagogique.html>